

Appel et formulaire de candidature

Division Affaires sociales

Appel à candidatures pour devenir membre du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap (CCPH).

Cet appel à candidatures a pour objet de permettre à toute personne concernée par les enjeux liés au handicap ou à la perte d'autonomie d'intégrer le conseil consultatif approuvée par le conseil communal et encadrée par la Division Affaires sociales.

Mission générale du CCPH :

Le Conseil consultatif communal des personnes en situation de Handicap (CCPH) a pour mission principale de favoriser la participation active des personnes en situation de handicap dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques communales liées au handicap, à l'autonomie et à l'inclusion.

Il agit comme organe consultatif auprès du conseil communal, du collège et de l'administration communale, en formulant des avis, recommandations et propositions sur les projets ou politiques touchant directement ou indirectement à ces enjeux. Le CCPH constitue également un espace d'échange, de réflexion et d'information sur toutes les questions locales relatives au handicap, et permet à ses membres de proposer ou réaliser des initiatives visant à améliorer l'autonomie et l'inclusion des citoyens et citoyennes en situation de handicap.

Qui peut candidater ?

Vous êtes une personne en situation de handicap, un(e) aidant(e) proche, un(e) représentant(e) d'association ou un(e) expert(e) actif(ve) à Anderlecht ? Vous souhaitez contribuer à améliorer l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans votre commune ?

Conditions d'accès :

- jouir des droits civiques et politiques ;
- représenter les intérêts d'une personne en situation de handicap ou disposer d'une expérience utile dans ce domaine ;
- entretenir des liens avec la commune (résidence, profession ou autre) ;
- aucun critère d'âge, les membres mineurs pouvant être accompagnés d'un adulte de confiance lors des séances ;
- ne pas exercer de mandat politique ;
- être en mesure – de par son expérience et/ou ses connaissances – d'apporter une contribution aux travaux du Conseil consultatif.

Intéressé ? Pour déposer votre candidature, il vous suffit de :

Remplir le formulaire de candidature (disponible en ligne) et de **joindre une lettre de motivation** à
l' **adresse mail** : handicontact@anderlecht.brussels ou par courrier postal « Division Seniors et
Handicap », 6 rue Van Lint – 1070 Anderlecht

Formulaire de candidature

Informations personnelles
Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse : Code postal : Commune : Numéro de téléphone : Adresse e-mail :
Votre engagement actuel
Êtes-vous ☐ une personne en situation de handicap ☐ un(e) aidant(e) proche ☐ un(e) représentant(e) d'une association ☐ un(e) expert(e) Si vous êtes, un(e) représentant(e) d'une association : • nom de l'organisation :

- statut de l'organisation :
- Site internet :
- Votre rôle ou fonction au sein de l'organisation :
- Au sein du CCPH, êtes-vous :

☐ le(la) représentant(e) de l'organisation

☐ le(la) suppléant(e)

Quel est votre lien avec la commune d'Anderlecht ? (résidence, travail, aidant proche, autres)

Votre engagement futur

Êtes-vous prêt(e) à travailler en collaboration avec d'autres membres et les élus locaux ?

- Oui / Non

Disposez-vous du temps nécessaire pour participer activement aux réunions et projets du Conseil consultatif ?

- Oui / Non

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom), déclare sur l'honneur que :

- J'ai pris connaissance et compris le règlement du CCPH.
- Je n'exerce aucun mandat politique en cours.

Signature :

Date :

Modalités pratiques :

Pièces à joindre à votre candidature

- Une lettre de motivation expliquant votre intérêt pour ce poste.
 - Pourquoi souhaitez-vous rejoindre le CCPH ?
 - Quelles compétences, idées ou expertises souhaitez-vous apporter au Conseil (santé, mobilité, culture, inclusion numérique, etc.) ?
- Formulaire de candidature.

Envoyez votre formulaire complété et votre lettre de motivation :

- Par e-mail à : handicontact@anderlecht.brussels
- Par courrier postal à :

Administration communale d'Anderlecht
Division Affaires sociales
6 rue Van Lint
1070 Anderlecht

